N° 79. **Samedi 1er Avril 1848.** **19me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les pretoires 5 lignes fl. 1.50 timbr compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Smit*, N° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, *Smit*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 31 Mars.

Avant-hier, à 1 une heure après-midi, la commission composée des membres des deux Chambres des Etats-Généraux a été reçue par le Roi en audience particulière, et a remis à S. M. l'adresse de condoléance votée par les Etats-Généraux en réponse à la communication que leur avait faite S. M. du décès de S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas.

Nous apprenons que dans la séance du conseil de la ville de La Haye qui a eu lieu le 29 mars, une commission a été nommée, sur la proposition de MM. les bourgmestre et échevins, qui est chargée d'examiner la véritable situation de la classe ouvrière de cette résidence, et de recueillir des renseignements exacts sur le nombre et la position des ouvriers qui depuis quelques jours se trouvent sans ouvrage, par suite des circonstances qui ont interrompu les travaux, afin de leur procurer autant que possible des moyens d'existence. MM. les bourgmestre et échevins se proposent de faire circuler des listes de souscription, et les habitants de La Haye seront invités à y inscrire leurs dons volontaires, dont le produit serait employé à assurer le plus promptement possible de l'ouvrage aux ouvriers qui dans ce moment sont moins en état de gagner leur vie.

On écrit d'Amsterdam, en date d'hier :

La police, assistée de la force armée a effectué aujourd'hui quelque nouvelles arrestations. Les autorités ayant eu connaissance de l'existence d'un club communiste dans cette ville, se composant en grande partie d'ouvriers étrangers, sont parvenus à découvrir le lieu de leurs réunions; la plupart des membres de ce club ont été arrêtés, et un grand nombre d'écrits imprimés ont été saisis.

Les rues où ces arrestations avaient lieu, ont été cernées par la cavalerie et l'infanterie.

A l'exception des rues où les arrestations se sont effectuées, toute la ville d'Amsterdam jouissait de la plus grande tranquillité.

L'*Emancipation* publie une lettre de Leeuwarden dont nous nous empressons de publier le contenu :

« J'ai remarqué avec surprise dans l'*Emancipation* du 25, qu'on vous a informé que les miliciens de trois provinces du royaume des Pays-Bas auraient refusé de rejoindre leurs drapeaux ; celui qui vous a transmis cette information s'est trompé, au moins n'en avons-nous rien appris. Pour ce qui regarde la province de la Frise, je puis vous assurer formellement, monsieur le rédacteur, que *pas un seul* milicien (hormis quelques malades) n'a manqué à l'appel ; *tous* paraissaient être animés d'un esprit d'ordre et de soumission à la loi ; les miliciens de la commune dont j'ai l'honneur d'être le bourgmestre, et d'autres communes dont je connais les bourgmestres, ont reçu sans le moindre murmure, sans manifester le plus léger mécontentement, l'ordre de quitter leurs foyers, et en partant du chef-lieu de la province pour rejoindre leurs corps, ils se sont montrés parfaitement bien disposés.

» Il importe que les contrées qui ne sont pas atteintes de la fiévreuse agitation qui bouleverse une grande partie de l'Europe ne soient pas représentées à l'étranger comme révoltées contre les lois qui les régissent. »

Cette lettre, ajoute la feuille de Bruxelles, émane d'une source digne de la plus grande confiance.

Nous reproduisons, d'après l'*Amsterdamsche Courant*, l'extrait d'une lettre, datée du 18 mars dernier, adressée par M. James Henderson à Son Exc. le baron van Grovestins, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Madrid :

« J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer à Votre Exc. que, dans une conférence que le comte de Hamal et moi avons eue avec le ministre des finances de S. M. C., ce dernier nous a donné l'assurance positive que non seulement les cortès accorderont l'autorisation de liquider la dette publique, mais que le gouvernement est aujourd'hui convaincu que l'intérêt de l'Espagne exige qu'on procède immédiatement à cette liquidation sur le pied le plus équitable possible. Sur la demande que je fis, si je pouvais communiquer cette rassurante nouvelle à nos gouvernements respectifs et aux détenteurs des fonds espagnols, le ministre m'a répondu sans hésiter que je pouvais faire cette communication, et ajouter même avec certitude que cette promesse du gouvernement serait accomplie. Le comte de Hamal, chargé d'affaires de Belgique, a annoncé au ministre qu'il allait immédiatement porter à la connaissance de son gouvernement cette heureuse décision du ministère espagnol. »

Dans la soirée de samedi, un incident qui s'est produit au Théâtre-Hollandais d'Amsterdam, a donné la mesure de l'excellent esprit qui anime la population de la capitale. Cet incident consistait en des applaudissements unanimes qui ont éclaté à l'endroit du drame *Stella* où l'acteur s'écrie : *Vive le Roi!* toutes les voix ont répété ce cri et celui de *Oranje boven!* Ensuite l'orchestre a exécuté pendant l'entr'actes les airs nationaux, qui ont également donné lieu à des applaudissements enthousiastes et aux marques les plus indubitables d'attachement au Roi et à la dynastie d'Orange.

Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 30 mars.

Les nouvelles reçues aujourd'hui du Nord de l'Italie n'étaient guère propres à produire un changement plus heureux sur l'aspect de notre marché, qui continue d'être défavorable aussi bien en ce qui concerne les fonds hollandais que les fonds étrangers. Ce sont surtout quelques ventes forcées qui se sont effectuées en fonds hollandais et russes, qui ont contribué à cet état de choses.

Dernier cours à 5 heures : Intégr. 21/2 p. c. 38 3/4 ; Ard. 6 15/16 ; 3 p. c. int. 14 7/8.

Le bill sur l'*income tax* a été définitivement adopté par la chambre des communes à la majorité de 328 voix contre 12. Un amendement de M. Hume, tendant à renvoyer le bill à l'examen d'un comité spécial, a été rejeté par 284 voix contre 73.

Au commencement de la séance M. Austey a annoncé qu'il présenterait le 4 avril une proposition d'adresse à la reine, à l'effet de prier Sa Majesté de ne conclure avec l'Autriche, la Prusse et la Russie aucun arrangement relatif aux affaires du continent qui n'assurerait pas au peuple polonais ses justes droits et son indépendance.

Le commencement de la séance de la chambre des communes a été rempli par un incident causé par une pétition demandant l'établissement du suffrage universel et l'abolition de la chambre des lords. Sir Robert Inglis, député pour l'Université d'Oxford, s'est opposé à la présentation de la pétition comme contraire à la constitution. Après un long débat la chambre a décidé que la pétition étant conçue en termes convenables, elle serait reçue.

Le *Globe* annonce la suspension de paiements de la compagnie d'assurances *Merchant Traders Insurance Company*. La compagnie n'existait que depuis peu de temps, mais elle avait déjà subi des pertes très-considérables.

A Leeds, plusieurs usines et fabriques de machines ont dû renvoyer une grande partie de leurs ouvriers, une grande partie des commandes reçues de la France et du continent ayant été retirées. Cette circonstance, jointe au retour de la France d'un grand nombre d'ouvriers liniers, cause une grande détresse dans cet important district manufacturier.

Quelques journaux espagnols prétendent que le gouvernement de Madrid aurait reçu de M. de Lamartine une note, dans laquelle le ministre des affaires étrangères, membre du gouvernement provisoire de France, déclarait que la France regarderait comme *casus belli* la réception faite à Madrid au duc et à la duchesse de Montpensier.

On a reçu des nouvelles de Montevideo du 19 janvier et de Buenos-Ayres du 13 :

Trois bâtiments (deux brésiliens et un anglais) qui avaient essayé de rompre le blocus, ont été capturés par l'escadre française. Bâtiments et cargaison ont été déclarés de bonne prise. Ordre a été donné de les vendre. Le blocus est rigoureusement observé. D'Ensenada, du côté argentin, jusqu'à Colonia du côté oriental, les steamers et autres bâtiments français ont établi un blocus parfait. Cette mesure a été prise parce que Rosas a fermé le port de Buenos-Ayres au commerce de Montevideo.

Le bruit courait que deux nouveaux ministres, l'un de France et l'autre d'Angleterre, devaient traiter définitivement avec Rosas. Le 13 décembre un nouveau congrès a été inauguré à Corrientes. Le 14, le congrès a nommé Benjamin Viza Sorro gouverneur de la province.

Le grand-duc de Toscane suit l'exemple du roi de Sardaigne, il intervient également en Lombardie. Le roi Charles Albert n'a dû franchir les frontières de la Lombardie que le 24 dans la soirée, ou le 25. Déjà alors, les Autrichiens battaient en retraite : mais bien s'accorde généralement à reconnaître que la lutte n'est pas terminée. Cela est si vrai qu'à Paris on fait un appel aux amis de l'Italie pour constituer un corps de volontaires qui arrivera encore assez tôt pour concourir encore à la lutte de ce pays.

Une correspondance particulière de Turin mentionne un fait qui donne plus de gravité encore à la détermination prise par le roi de Sardaigne de soutenir l'insurrection lombarde. Ce prince, en effet, a fait dénoncer officiellement au gouvernement autrichien, par l'intermédiaire de son représentant, M. le comte Buol, le traité conclu en 1838 entre l'Autriche et la Sardaigne, pour l'échange réciproque des déserteurs. Cette dénonciation est, en quelque sorte, une déclaration de guerre officielle, et aggrave le caractère de l'intervention de la Sardaigne dans les événements de Lombardie.

Avant de partir pour aller se mettre à la tête des troupes, le roi Charles-Albert a passé une grande revue de la garde civique à qui il a confié la garde de la reine et de la famille royale, pendant son absence.

On lit dans la *Gazette piémontaise* :

« S. M. a décidé en conseil des ministres ;

« 1. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée ;

PUBLICATION DU JOURNAL DE LA HAYE 1 AVRIL 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE IV.

Et, de nouveau, s'adressant à Ernestine :

— Mon enfant, c'est le meilleur ami de votre mère, c'est presque un père qui nous parle. Tout ceci me paraît fatal, je tremble que la générosité de votre caractère ne vous emporte trop loin. Ainsi, vous avez pris un engagement formel avec M. Olivier Raimond.

— Oui Monsieur.

— Et vous l'aimez?

— Autant que je l'estime, mon bon Monsieur de Maillefort.

— Je comprends, hélas! ma chère enfant, qu'après les horribles révélations du bal d'avant-hier, vous sentiez plus que jamais le besoin d'une affection sincère, désintéressée; je comprends encore que vous trouviez au charme extrême, je dirai plus, les garanties peut-être réelles, dans l'offre généreuse de M. Olivier Raimond; mais, hélas! n'empêche pas que vous n'ayez été au moins imprudente, en vous engageant formellement. Songez-y! il y a si peu de temps que vous connaissez M. Olivier!

— Il est vrai, Monsieur de Maillefort, mais il ne m'a pas fallu plus de temps lorsque mes yeux se sont ouverts, pour reconnaître que vous m'aimiez avec la plus tendre sollicitude, et qu'Herminie était la plus noble créature qu'il y eût au monde. Allez, croyez-moi, Monsieur de Maillefort, je ne me trompe pas davantage sur M. Olivier.

— Mon Dieu! je désire vous croire, mon enfant. Ce jeune homme est le meilleur ami de M. de Senneterre. Pour moi, je l'avoue, c'est déjà une très bonne recommandation. Puis, avant de m'intéresser au protégé de Gerald, craignant qu'il n'eût été aveuglé par son affection pour un ancien compagnon d'armes, je me suis informé de M. Olivier.

— Eh bien? — disent en même temps Ernestine et Herminie.

— Eh bien, mes enfants, la meilleure preuve de bienveillance de ces informations, c'est que j'ai servi M. Olivier de toutes les forces d'un crédit dont j'use très rarement.

— Alors, Monsieur de Maillefort, que craignez-vous pour moi? — reprit Ernestine. — Pouvais-je faire un meilleur choix? La naissance de M. Olivier est honorable, sa profession honorée. Il est pauvre, soit. Mais ne suis-je pas, hélas!.. que trop riche? Et puis songez à ma position d'héritière... sans cesse exposée aux machinations odieuses dont avant-hier vous avez fait justice. Songez que, pour me sauvegarder de ces misérables cupidités, vous avez éveillé en moi une défiance, peut-être, maintenant incurable... Aussi désormais, en proie à cet horrible soupçon : — *qu'je ne suis recherchée que pour mon argent.* — en qui aurai-je foi! chez qui... et dans quelles circonstances voulez-vous que je trouve jamais ce désintéressement, cette générosité dont M. Olivier m'a donné une preuve si convaincante? Car enfin... dans l'offre qu'il m'a faite, me croyais-je pauvre abandonnée... n'est-ce pas lui qui est le millionnaire?

Le marquis regarda Herminie en souriant à demi et lui dit :

— Votre amie... la petite brodeuse, a répondu à tout. Il faut l'avouer, ses réponses, sous un certain côté, sont pleines de justesse, de raison, de prévoyance... et il me serait très-difficile de lui prouver qu'elle a tort.

— Il est vrai, Monsieur, — reprit Herminie, — moi-même, tout à l'heure... je cherchais des objections... contre sa promesse... et je n'en trouve pas...

— Ni moi non plus, mes pauvres enfants, — reprit tristement le bossu, mais malheureusement la raison ne fait pas le droit,.. et, en admettant même qu'il n'y ait pas au monde pour Ernestine un mariage plus convenable que celui dont il s'agit, il lui faut, pour se marier, le consentement de son tuteur, et, avec les idées que je lui connais, il est impossible qu'il consente à une pareille union... Il faudra donc qu'Ernestine attende plusieurs années... Ce n'est pas tout : tôt ou tard M. Olivier saura que la petite brodeuse est *la plus riche héritière de France*, et d'après ce qu'en a dit Gerald lui-même, il est à craindre que, dans son excessive délicatesse, M. Olivier ne recule devant la pensée d'être soupçonné de cupidité... en épousant... lui, sans fortune, une si riche héritière... Aussi, malgré son amour et sa vive reconnaissance, sera-t-il peut-être capable de tout sacrifier aux scrupules d'un cœur susceptible et fier...

A ces paroles du marquis, dont elle ne reconnut que trop la justesse, Mlle de Beaumesnil tressaillit; une douloureuse angoisse lui serra le cœur, et elle s'écria avec amertume :

— Fortune maudite!.. Je ne lui devrai donc jamais que déceptions et tourments.

Puis, elle ajouta d'une voix suppliante, en attachant sur le bossu un regard noyé de larmes.

— Ah! Monsieur de Maillefort, vous étiez le meilleur ami de ma mère, vous aimez tendrement Herminie... sauvez-moi... sauvez-la... accourez à notre aide, soyez notre génie tutélaire, car je le sens, ma vie sera à jamais flétrie, désolée par le doute et la défiance que vous m'avez inspirés. La seule chance de bonheur qui me reste est d'épouser M. Olivier, et elle en mourra de chagrin, si elle n'épouse pas M. de Senneterre. Encore une fois, mon bon Monsieur de Maillefort, vous pouvez nous sauver...

— Ah! Ernestine... la duchesse a souri d'un ton de triste reproche et [illegible] de confession, ce secret, je ne l'avais confié qu'à [illegible]

— [illegible] s'écria le marquis, à son tour confondu de cette révélation [illegible] regardant Herminie du regard, — Gerald, vous l'aimez! C'est [illegible] cette irrésistible passion qu'il faisait allusion lorsqu'hier encore, comme je le louais de sa généreuse conduite envers Mlle de Beaumesnil, il me disait qu'il ne vivait que pour une jeune fille digne de son adoration. Oui, maintenant, je comprends tout, pauvres chers enfants, aussi votre avenir m'épouvante.

— Pardon, oh! pardon, Herminie, — dit Ernestine à son amie, dont les larmes coulaient silencieusement, — ne m'en veuillez pas d'avoir abusé de votre confidence. Mais en qui pouvons-nous avoir foi, et espoir, si ce n'est en M. de Maillefort? Qui mieux que lui pourra nous guider, nous protéger, nous soutenir dans ces cruels jours d'épreuve? Hélas! il l'a dit lui-même tout à l'heure, la raison n'est pas le droit, il avoue que, d'après la position que m'a faite cette fortune maudite, je ne puis placer plus sûrement mon affection que dans M. Olivier, et que pourtant, de grandes difficultés menacent ce mariage. Il en est ainsi de vous, Herminie. M. de Maillefort est certainement convaincu, comme moi, qu'il n'y a plus de bonheur possible pour vous et pour M. de Senneterre que dans votre union, aussi menacée que la mienne.

— Ah! mes enfants, — dit le bossu, — si vous saviez quelle femme est la duchesse de Senneterre!.. Eh! mon dieu, je vous l'ai dit l'autre jour, ma chère Herminie, lorsque vous me demandiez sur son caractère des renseignements dont, à cette heure, je vois le motif... il n'est pas de femme plus stupidement vaine de son titre.

— Et pourtant Herminie ne veut épouser M. Gerald que si Mme de Senneterre vient la voir, et lui dire qu'elle consent à ce mariage! Cette juste fierté d'Herminie, vous l'approuvez, n'est-ce pas, Monsieur de Maillefort?

— Elle veut cela?... Oh! la vaillante et noble fille! — s'écria le marquis, après un moment de surprise, — toujours cet admirable ORGUEIL qu'

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

« 3. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie ;

« 4. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport et contributions volontaires affectées à l'entretien de l'armée ;

« 4. L'ordre à l'armée de réserve de se tenir prête à marcher au premier signal ;

« 5. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 p. c. ;

« 6. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux. »

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg annonce que Venise s'est détachée du gouvernement autrichien et qu'elle a établi un gouvernement provisoire. On a accordé aux troupes et aux autorités la faculté de se retirer librement à Trieste.

L'*Abeille du Nord*, journal de Saint-Pétersbourg, contient, dans son numéro du 1—13 mars, la lettre suivante de Paris qui est reproduite dans le *National* de ce jour avec des commentaires que nous reproduisons ci-après :

« Je ne vous décrirai pas les détails de la révolution inouie et tout-à-fait accidentelle qui vient de renverser la monarchie de juillet. Les journaux vous ont informés déjà de toutes les horreurs, de tous les excès effrénés dont Paris a été le théâtre.

» On ne peut trop s'étonner des vanteries éhontées de ce gouvernement provisoire, qui ose se poser en arbitre des destinées de la France. Quand on pense à la mare de boue d'où vient de sortir ce gouvernement burlesque imposé à son pays, à ce pays qui a la prétention de se donner en exemple aux autres peuples, on rougit pour l'humanité. Les hurlements d'une poignée de la plus vile canaille ont proclamé ce gouvernement et il se pose aux yeux de l'Europe comme l'expression légale de la volonté du pays, ce gouvernement ramassé dans un égout.

» La première action du gouvernement provisoire fut la proclamation de la république. De quel droit? de quel droit osèrent-ils attenter à la couronne sacrée du comte de Paris? Oubliant, je le répète, son origine, les ruisseaux de Paris, il envoie dans tous les coins des proclamations qui promettent l'ordre et la tranquillité. Mais qui nous répondra de ces promesses? Le premier bulleur de carrefour qui amasserait une bande de gens en blouses armés de bâtons a le droit de le chasser et de se mettre à sa place. Il faut l'avouer, les Français sont arrivés à ce point que le premier qui prend un bâton en main est leur maître. Voilà les beaux fruits de leurs révolutions.

» Il est vrai de dire que la république française a conservé le coq gaulois, véritable emblème de ces criards tapageurs et fanfarons.

» Ils assurent qu'il n'y aura pas de guerre. C'est ce que nous verrons. En tout cas, ce n'est pas avec sa lyre que M. Lamartine repoussera les baïonnettes de l'étranger.

» Il prodigue à la plèbe de Paris les plus viles flatteries ; il lui promet un million de francs. Du moins elle aura de quoi s'enivrer.

» En un mot, l'effronterie, la bêtise, la forfanterie, voilà les caractères distinctifs de ce gouvernement de paillasse, qui n'a pas honte d'inviter le monde à suivre l'exemple de Paris. C'est une véritable pasquinade. Et où cela se passe-t-il? Dans le pays qui se vante d'être le plus civilisé du monde, et au dix-neuvième siècle. »

Voici la réponse que fait le *National* à la feuille russe :

« La république, dans son mépris pour de telles attaques, n'a rien à répondre à l'article du correspondant de St.-Pétersbourg. Les faits ont d'ailleurs répondu, en vraie jointe aux prématurés d'impuissance de la révolution de Paris. Les publicistes russes n'ont eu à regarder autour d'eux : Vienne révolutionnée et constitutionnelle, la Lombardie debout, les Piémontais à Milan, l'abdication de Munich, les transformations de l'Allemagne méridionale, la révolution à Berlin, l'empire changeant de centre, les constitutions ou les républiques partout, et toutes les armées de la confédération germanique se ralliant d'elles-mêmes pour s'opposer aux Russes s'ils voulaient traverser l'Allemagne. Voici les impuissances de la révolution de février ! Les prophéties portent malheur à ceux qui prophétisent contre les peuples. Nicolas lui-même l'apprendra bientôt, non pas à Varsovie, mais qui sait? peut-être à St-Pétersbourg même. »

Nouvelles d'Allemagne.

Berlin, 26 mars.

La nouvelle étant arrivée ici qu'il s'est formé à Kiel un gouvernement provisoire pour des mesures contre une attaque des duchés de la part de troupes danoises, le gouvernement a cru devoir donner à différents corps de troupes l'ordre de se diriger en toute hâte vers les frontières du royaume pour être prêts à repousser toute violation à main armée du territoire de la nation allemande. Le gouvernement prussien a invité en même temps les états fédéraux de Hanovre, de Mecklembourg et de Brunswick, qui touchent aux frontières des duchés de Holstein et de Lauenbourg, à mettre aussi sur pied et faire marcher vers la frontière leurs troupes pour la défense de la patrie commune.

Il faut espérer que cette attitude prise par les princes allemands vis-à-vis de l'étranger prévaudra toute violation du territoire allemand. (*Gaz. Univ. de Prusse.*)

La *Gazette Universelle de Prusse* publie la lettre suivante du roi de Prusse au duc de Schleswig-Holstein-Augustenbourg :

« Altesse,

» En réponse à votre lettre d'aujourd'hui relativement à la situation menaçante dans les duchés de Schleswig-Holstein, je vous déclare que je n'ai entrepris la défense de la cause allemande dans les jours de danger, non pas afin d'usurper les droits des autres, mais afin de maintenir de toutes mes forces l'ordre de choses existant envers l'extérieur et à l'intérieur.

» Parmi ces droits existants, je compte celui des duchés de Schleswig-Holstein, exprimé dans les points suivants, qui ne blessent en rien les droits du royaume de Danemarck :

» 1. Que les duchés sont des Etats indépendants ;

» 2. Qu'ils sont des Etats fermement unis ensemble ;

» 3. Que les hommes seuls succèdent au trône,

» Je me suis déjà exprimé dans ce sens auprès de la Diète, et je suis prêt, en considération des résolutions de la Diète du 17 septembre 1846, à défendre les duchés de Schleswig-Holstein par tous les moyens propres à atteindre ce but contre toute attaque possible.

» Au reste, j'espère qu'aucun danger sérieux ne menace la nationalité des duchés, et j'ai la conviction que, dans le cas contraire, mes confédérés allemands, de même que moi, s'empresseront de les protéger.

» Je suis avec une amitié sincère, le cousin affectionné de V. A.

» Berlin, 24 mars 1848. » FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

M. le comte de Munch-Bellinghausen a été déchargé sur sa demande de ses fonctions de président de la diète germanique. L'empereur d'Autriche a nommé en son remplacement M. le comte François de Colloredo-Wallsée.

Darmstadt, 28 mars.

M. le ministre de l'intérieur de Gagern a demandé, dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, un vote de confiance pour prendre les mesures nécessaires au sujet de la défense de la patrie. M. le ministre a dit que le gouvernement avait des motifs de craindre que la paix de l'Europe vint à être troublée. M. de Gagern a cité à l'appui de sa demande le discours de M. Ledru-Rollin, ajoutant qu'il n'y avait pas de différence entre une déclaration de guerre ouverte de la part de la France et la permission accordée dans ce pays de procéder à des armements qui avaient pour but de troubler la paix des pays voisins.

L'attitude prise par le roi de Prusse à l'égard de la nationalité allemande paraît être diversement appréciée.

Voici comment s'exprime à ce sujet la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le roi de Prusse a déclaré qu'il se plaçait à la tête de l'Allemagne durant les jours de danger. Le roi de Prusse et son peuple, 15 millions d'Allemands, s'offrent comme un centre autour duquel les princes et les Etats de l'Allemagne sont invités à se grouper. Puisse cet acte de dévouement à la cause nationale allemande être accueilli avec la confiance qu'il mérite! La Prusse a déposé son drapeau et brisé ses alliances. Elle est devenue Allemagne et appelle tous les Allemands à se réunir librement à elle. Pourquoi les chambres allemandes hésiteraient-elles à se réunir aux hommes du *salon blanc* qui, lorsqu'ils y siégeaient seuls, leur ont déjà donné l'admirable spectacle d'un parlement allemand? Pourquoi ne se féliciteraient-ils pas, au nom de la nation, de nouer le lien de l'unité allemande au trône qui est un appui et un bouclier dans les jours de danger? Il n'y a pas de plus belle, de plus noble mission que celle qui est réservée à cette première réunion générale des Etats allemands. Sa voix sera assez puissante pour réveiller la Pologne de son sommeil de mort et pour réparer le crime de la veille Europe! Le sort de l'Allemagne régénérée repose dans sa main, le sort de la paix du monde, peut-être celui de la France elle-même, en lui montrant la liberté unie à l'ordre et à la légalité. Heureux événement, qui ne froisse aucun droit, qui rétablit un ordre ancien, un ordre de justice, d'honneur, de liberté et de grandeur de notre nation! »

D'un autre côté, dans une assemblée de plus de 3,000 personnes tenue à Mayence le 25, le député Zitz s'est prononcé contre la proclamation du roi de Prusse dans un discours qui a été applaudi avec enthousiasme.

Enfin plusieurs notables [illegible] au ministère ainsi conçue :

« La dernière proclamation du Roi de Prusse relative à la réforme de l'Allemagne, a douloureusement affecté les soussignés. L'avion de tous les peuples allemands, sur la base de l'égalité parfaite et de la liberté, déjà adoptée par les gouvernements allemands, avec l'assentiment des peuples, est remise en question par cette proclamation, d'après laquelle il semble que les princes et les Etats allemands n'ont qu'à se réunir à la Diète de Prusse pour coopérer à l'organisation de l'Allemagne. Nous aurons cependant que cette idée ne sera pas partagée par la nation prussienne elle-même. Néanmoins, nous regardons comme impérieusement nécessaire que les Etats allemands manifestent aussi cette opinion publiquement, et qu'on maintienne résolument la base d'une réunion égale et libre. En cherchant à provoquer cette manifestation, nous exprimons en même temps la confiance que notre gouvernement fera le plus vite possible les démarches nécessaires sous ce rapport. »

Voici, suivant la *Zeitungs-Halle*, les points qui auraient été convenus entre les ministres prussiens et les deux députations venues à Berlin du grand-duché de Posen :

« Le comité actuellement existant à Posen établira un comité de gouvernement, auquel seront adjoints deux commissaires, M. Beurman pour les affaires civiles, et le général Willisen pour les affaires militaires.

« Le président supérieur sera un Polonais choisi par la majorité.

» Ceux des commissaires de district, des membres des Etats, des fonctionnaires de l'administration et des magistrats qui ne sont pas aimés déposeront leurs fonctions, si le comité l'exige, mais ils recevront un dédommagement équivalent à deux années de leur traitement, et leurs places seront occupées par des fonctionnaires choisis par le comité.

» L'armée sera formée de Polonais (pour cet article, les ministres ont proposé que les Allemands et les Juifs qui voudraient en faire partie, y fussent reçus, ce qui, suivant la déclaration des députés, s'accorde parfaitement avec l'opinion du grand-duché, et sera donc accordé immédiatement.)

» La forteresse recevra une garnison prussienne, mais cette garnison n'agira en rien sans l'assentiment du comité.

» La langue allemande et la langue polonaise seront employées suivant le besoin, tout aussi bien l'une que l'autre; les écoles polonaises seront réorganisées, et l'on donnera ses soins aux établissements publics polonais. »

Coblence, 29 mars.

Le commandant supérieur des troupes de la province fait publier dans ce moment la proclamation suivante :

« D'après des nouvelles positives, parvenues de différents côtés aux autorités militaires, des bandes d'ouvriers armés se proposent de faire de la frontière de France une invasion dans la province rhénane.

» Pour prévenir les désordres auxquels ces bandes pourraient se livrer, il est nécessaire d'envoyer un corps d'armée vers la Saar. Ce corps sera formé des troupes en garnison à Trèves et à Kreuznach, de deux bataillons du 29e de ligne en garnison dans notre ville et d'une batterie d'artillerie.

» Les troupes de Coblence partiront demain matin pour le Hundrück et seront remplacées par les bataillons échelonnés entre Coblence et Remagen, afin que les premières soient plus tôt disponibles pour la défense de nos frontières. » DE THILE.

» Coblence, le 26 mars 1848. »

Kiel, 24 mars.

La prise de la forteresse de Rendsbourg a été effectuée hier par le prince Frédéric avec beaucoup d'habileté et sans aucune effusion de sang. Hier matin, il s'est rendu de Kiel à Rendsbourg par un train spécial du chemin de fer avec un détachement de 300 chasseurs de Lauenbourg et une trentaine de bourgeois. Dès que ses troupes eurent quitté les wagons, il se dirigea de suite vers le corps-de-garde principal, ordonna à son détachement de mettre la baïonnette au bout du fusil et somma le corps-de-garde de se rendre; ce qui eut lieu. Les autres troupes suivirent cet exemple, le 14e bataillon seul, qui ne fait pas partie du contingent fédéral, opposa quelques difficultés; mais sa résistance fut bientôt vaincue, et le prince se trouva maître de la forteresse avant que le commandant n'eût eu vent de la chose. M. Vendt, président de l'assemblée générale des bourgeois, fit aussitôt connaître cet événement par la proclamation suivante :

— Entendez-vous cette petite câline avec sa douce voix, — reprit le marquis en souriant, — rien ne vous est impossible, à vous, Monsieur de Maillefort!

Et il continua en soupirant :

— Chère enfant, si vous saviez ce que c'est que la vanité dans l'égoïsme! et ces deux mots vous peignent Mme de Senneterre. Mais enfin, quoique je ne sois pas un grand médecin, il faudra toujours charmer ce monstre à deux têtes:

— Ah! Monsieur, — dit Herminie, — si jamais vous pouviez opérer ce prodige, ma vie entière.

— J'y compte bien, mon enfant. Oui je vous le devrai toute entière, vous m'aimerez, lors même que je ne réussirais pas dans ce que je veux entreprendre, car j'en serais, je crois, aussi malheureux que vous, et cela surtout alors que j'aurais besoin de consolations. Maintenant à votre tour, ma chère Ernestine.

— Oh! moi, — dit tristement Mlle de Beaumesnil, — ma position est encore plus difficile que celle de Herminie.

— Ma foi! je n'en sais rien, mais je dois vous prévenir, ma pauvre enfant, que je ne puis me mêler en rien de ce qui vous concerne, avant d'avoir pris de nouvelles informations sur M. Olivier Raimond.

— Comment, Monsieur de Maillefort, — dit Ernestine, — celles que vous avez déjà sur lui ne vous suffisent pas?

— Elles sont excellentes, en ce qui touche sa vie de soldat; mais comme il ne s'agit pas d'un nouveau grade à lui conférer, et que l'on peut être un très brave officier et un très mauvais mari, je m'informerai, comme il convient.

— Pourtant M. de Senneterre vous a dit tout le bien possible de M. Olivier.

— Ma chère enfant, on peut être un excellent ami, un parfait camarade, et rendre sa femme malheureuse.

— Ah! Monsieur, quel soupçon! Songez donc que M. Olivier me croit pauvre, et que...

— Tout cela est merveilleux, de sa part, je le reconnais, la générosité l'aura poussé à vous offrir ce qu'il croit une fortune inespérée pour vous; c'est un premier mouvement, très généreux, et tout à l'heure, j'en ai été moi-même si touché, si ému, que je me suis laissé entraîner comme vous et comme Herminie.

— Et maintenant, Monsieur, — demanda Ernestine avec inquiétude, — est-ce que votre opinion aurait changé?

— Chère amie, votre cœur vous a dit tout le bien que je pensais de M. Olivier, et je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà dit, que je ne le connais pas assez pour vous donner un conseil.

— Mais, mon oncle, — répondit doucement *la duchesse*, — non, je ne vous demanderai qu'une chose, c'est d'avoir cause un chagrin inutile à M. de Maillefort, en lui faisant connaître des malheurs auxquels il ne peut remédier!

— Mon oncle, dit-il? — reprit vivement Ernestine. — Vous ne le connaissez pas, vous ignorez combien M. de Maillefort a d'influence dans le monde, combien il inspire à la fois de sympathie, de vénération aux nobles cœurs, et de crainte aux méchants et aux lâches. Et puis il est si bon! mon oncle, pour ceux qu'il aime, il aimait tant ma mère.

Et comme M. de Maillefort, vaincu par l'émotion, détournait la tête pour cacher ses larmes, Mlle de Beaumesnil reprit, de plus en plus suppliante :

— Oh! n'est-ce pas, Monsieur de Maillefort, que vous avez pour nous la sollicitude d'un père? Ne sommes-nous pas sœurs à vos yeux? par notre tendresse et par l'attachement filial que nous vous portons? Oh! par pitié, ne nous abandonnez pas.

Et Ernestine prit la main du bossu pendant qu'Herminie, cédant à l'entraînement de son âme, prenait l'autre main du marquis en disant aussi d'une voix suppliante :

— Hélas! Monsieur de Maillefort, nous n'avons plus d'espoir qu'en vous.

Et malgré lui, l'attendrissement du bossu fut à son comble.

Aimer ces jeunes filles qui l'imploraient avait pour mère une femme qu'il avait si longtemps aimée.

Et cette affection lui appartenait peut-être aussi à cette femme, car, maintenant, le marquis, revenant à sa première conviction, se persuadait qu'Herminie était la fille de Mme de Beaumesnil.

Mais, quoi qu'il en fût, M. de Maillefort avait reçu de cette mère mourante la mission sacrée de veiller sur Ernestine et sur Herminie. Cette mission, il avait juré de la remplir; aussi, ne pouvant contenir les sentiments qui débordaient de son cœur, il serra passionnément les deux jeunes filles sur sa poitrine, en murmurant d'une voix étouffée par les sanglots :

— Oui, oui, chères et pauvres enfants, je ferai pour vous, ce que pourrait faire le plus tendre des pères.

Il est impossible de peindre cette scène touchante, de rendre l'effet du silence de quelques instants qui succéda et qu'Ernestine, rusée d'espérance, interrompit la première en s'écriant :

— Herminie, nous sommes sauvées : vous épouserez M. Gérald, et moi M. Olivier.

CHAPITRE V.

M. de Maillefort, en entendant Mlle de Beaumesnil s'écrier :

— Herminie! nous sommes sauvées; vous épouserez M. Gérald, et moi M. Olivier. »

M. de Maillefort secoua mélancoliquement la tête et reprit en souriant à demi :

— Un instant, Mesdemoiselles, n'allez pas concevoir maintenant de folles espérances qui ne tourneraient en amertume que votre désespoir. Voyons, mes enfants, parlons sagement, froidement, car en parlant comme vous faites, et moi aussi par contre-coup, que l'on avance les affaires; l'émotion vous brise, on souffre, on pleure, et voilà tout.

— Oh! Monsieur de Maillefort, ces larmes-là sont douces, — dit Ernestine en essuyant ses yeux, — il ne faut pas les regretter.

— Non, mais il ne faut pas les renouveler, cela trouble la vue, et nous avons besoin, mes pauvres enfants, de voir clair, bien clair, dans notre situation.

— M. de Maillefort a raison, — reprit Herminie. — soyons calmes, raisonnables.

— Oui, soyons raisonnables, dit Ernestine, — Monsieur de Maillefort, asseyez-vous là, entre nous deux, et causons sagement, froidement, comme vous dites.

— Voyons, — reprit le bossu, assis sur un canapé au milieu des deux jeunes filles et prenant une de leurs mains dans les siennes, de quoi allons-nous d'abord nous occuper?

— D'Herminie, — dit vivement Ernestine.

— D'Herminie, soit, — reprit le marquis. — Herminie et Gérald s'aiment tendrement, ils sont dignes l'un de l'autre, c'est entendu; mais, par un orgueil que j'admire et que j'approuve, parce qu'il n'est pas d'amour ou de bonheur possibles *sans dignité*, Herminie ne consent à épouser Gérald, que si elle reçoit au sujet de ce mariage la visite de la duchesse de Senneterre, il s'agit de trouver le moyen d'amener à cette démarche la plus hautaine des duchesses. Rien que cela.

— Ah! Monsieur de Maillefort, — dit Ernestine, rien ne vous est impossible, à vous.

Manifeste du duché de Schleswig-Holstein,

Il vient d'être formé à Kiel, au nom du roi, un gouvernement provisoire pour les duchés. A la tête de ce gouvernement se trouvent S. A. S. le prince Frédéric-Emile de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, M. Reseler et d'autres hommes qui professent les mêmes opinions; le prince vient de faire son entrée dans la ville à la tête du corps des chasseurs de Lauenbourg. *La garnison de Rendsbourg a passé de notre côté.* Tout cela est porté à la connaissance des habitants des duchés de Schleswig et de Holstein par l'ordre du prince: toutes les localités et les districts du pays sont requis d'envoyer le plus tôt possible des troupes à Rendsbourg pour la défense du pays.

Rendsbourg, le 24 mars 1848, 10 heures du matin.

Au nom du gouvernement provisoire:
J. G. Vendt,
président de l'assemblée générale des bourgeois.

Le gouvernement provisoire a transféré son siége de Kiel à Rendsbourg où il restera provisoirement. Rendsbourg est donc dans ce moment la capitale provisoire des duchés.

La plus grande tranquillité règne dans notre ville; toutes les affaires ont repris aujourd'hui leur marche accoutumée.

Le steamer *la ville de Copenhague* est arrivé ici ce matin à 7 heures. Il apporte la nouvelle que la députation des Etats des duchés avait été reçue hier matin par le roi, et que, par suite des demandes qu'elle avait soumises à S. M., le conseil d'Etat devait se réunir de nouveau, et qu'on espérait à Copenhague un résultat favorable des délibérations du conseil. En attendant, le mouvement qui a éclaté dans les duchés est devenu un fait accompli.

Les nouvelles les plus récentes de Copenhague ne permettent pas de douter qu'on n'y songe plus à recourir à la force pour comprimer ce mouvement.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles 30 mars.

Nous recevons la nouvelle, par le convoi qui est arrivé hier soir des Flandres, qu'effectivement une grave collision a eu lieu [illegible] frontière du côté de Mouscron. Les volontaires, venus de Paris, après avoir franchi la frontière, ont attaqué un avant-poste de troupes belges.

Cette attaque a été vivement repoussée par nos troupes. Les assaillants ont éprouvé un terrible échec et l'on évalue leur perte à plus de 400 tués, blessés et prisonniers. Cinq cents fusils ont été pris. Beaucoup de ces insurgés se sont mis en fuite au premier choc en abandonnant leurs armes.

Il paraît que c'est le 5e de ligne qui a eu à combattre les volontaires de la légion des insurgés. L'artillerie a également donné ainsi que les chasseurs dits partisans venus de Bruxelles. On entendait la canonade de très-loin.

Des cuirassiers et une batterie d'artillerie étaient partis pendant la nuit pour se rendre à la frontière, et il est probable qu'ils auront également pris part à l'action.

On nous affirme que les pertes du côté des troupes sont insignifiantes.

Des dépêches sur ce grave événement sont arrivées hier au soir à Bruxelles pour le ministre de la guerre.

(*Feuilles belges.*)

Les premiers renseignements qui nous sont parvenus sur l'attaque et la défaite des bandes armées se confirment. Il n'est que trop vrai que le sang a coulé de part et d'autre, mais nos troupes ont peu souffert. Les 1er et 12e de ligne, le 3e chasseurs à pied et l'artillerie légère ont participé à ce sanglant combat, sous les ordres de M. le général Fleury-Duray, ancien colonel du 1er régiment des chasseurs à pied.

L'attaque avait commencé depuis mardi au soir, à une demi-lieue environ de Mouseron. Lorsque hier matin le bataillon du 1er chasseurs à pied est arrivé de Bruxelles, tout était à peu près terminé. Les nombreux blessés de la *légion belge* ont reçu les soins les plus empressés.

Les troupes étaient animées d'une ardeur toute patriotique et ont combattu aux cris de *vive le roi!* Plusieurs militaires se sont distingués par des actions d'éclat. On cite un jeune caporal de la ligne qui, après avoir enlevé un drapeau des expéditionnaires, a été atteint d'une balle qui l'a blessé mortellement.

(*Idem.*)

Voici sur l'événement de Mouscron des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude:

« L'avant-garde seule du général Fleury Duray a été engagée. Elle se composait de 200 hommes du 5e de ligne, de 2 pièces de canon et de 25 cavaliers du 2e chasseurs à cheval.

» Aussitôt qu'elle a aperçu ce faible corps, la légion envahissante, forte de 2,000 hommes environ, a fait battre la charge et s'est avancée, drapeau déployé. Un instant son feu a été vif et bien nourri. Aussi longtemps que ces bandes n'ont eu affaire qu'au feu des tirailleurs, elles ont paru vouloir tenir; mais le général Fleury-Duray ayant fait mettre en batterie ses deux pièces de canon qui ont immédiatement ouvert un feu à mitraille, elles ont bientôt lâché pied et ont fui dans toutes les directions en jetant leurs armes.

» Nous avons fait plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouve un Parisien, qui se donne le titre de capitaine.

» Les bandes agressives ont perdu beaucoup de monde et ont eu un grand nombre de blessés. Nous comptons, de notre côté, un mort et 5 ou 6 blessés. Nos soldats ont montré un calme et une ardeur admirables. Lorsque la colonne principale de nos troupes est arrivée, la déroute était complète. Une bande qui avait pénétré par la droite du général Fleury-Duray s'est dispersée et a fui en désordre sur le territoire français.

» Nos troupes ont repris leurs positions et bivouaquent sur la frontière, prêtes à repousser toute nouvelle agression. » (*Id.*)

Samedi soir, quelques manifestations hostiles à l'ordre public ont eu lieu à Courtray. Des attroupements se sont formés sur la place de l'hôtel-de-ville et devant la demeure de M. le bourgmestre, mais il a suffi de l'apparition de la gendarmerie pour disperser les mutins.

Dans la soirée de samedi l'administration communale, convoquée d'urgence, a décrété la formation d'une garde civique. Le lendemain dimanche, M. Danneel, chargé du soin d'organiser la garde urbaine, a réuni un grand nombre de personnes qui ont procédé immédiatement à l'élection de leurs chefs, et dès le soir les 3e et 5e sections étaient de service. Depuis ce moment la tranquillité publique n'a plus été troublée.

Affaires de France.

Paris, 29 mars.

Les nouvelles des départements sont en général de nature à faire réfléchir les hommes qui gouvernent en ce moment la France. Les commissaires envoyés de Paris ont tâté sur beaucoup de points le sentiment des populations que révoltent toutes les mesures violentes, tout ce qui s'éloigne de la modération et de la justice.

Nous avons sous les yeux, entr'autres, une lettre de Rouen qui nous fait de l'état de la fabrique de cette ville le plus déplorable tableau. Les grandes maisons de commission pour la vente des indiennes ont suspendu leurs paiements, par suite de la mévente complète de leurs tissus. Il faut prévoir une énorme réduction dans les revenus de l'état; et dès lors, à quelle ressource, ou à quels expédients le gouvernement sera-t-il forcé de recourir?

Nous n'avons pas besoin de dire que les difficultés qui résultent de la réorganisation du travail ne font aucun progrès vers leur solution.

Le gouvernement provisoire a rendu hier un décret par lequel toutes les mesures prises par ses commissaires en matière de législation commerciale ou de finances sont provisoirement rapportées.

Ce décret condamne les arrêtés financiers rendus à Lyon par M. Emmanuel Arago. Cependant, comme il ne faut pas que ce commissaire ait pu se tromper, une autre décret déclare que la ville de Lyon et le département du Rhône, en même temps qu'ils paieront les 45 c. par franc de contribution extraordinaire demandés à toute la France par le gouvernement provisoire, seront en outre *autorisés* à s'imposer une autre contribution extraordinaire de 55 c. par franc, ainsi que l'avait ordonné M. Arago. Le mot autorisé est ici singulièrement placé. La ville de Lyon et le département du Rhône n'ont nullement demandé cette autorisation; sont-ils libres de la refuser?

Il paraît que le général Cavaignac refuse le portefeuille de la guerre qui lui a été offert. Il préfère rester gouverneur général de l'Algérie. Nos renseignements particuliers nous apprennent que la nouvelle en est arrivée hier au gouvernement provisoire par le télégraphe. On songerait, paraît-il, à confier alors le portefeuille de la guerre au général Changarnier, qui devait remplacer le général Cavaignac dans le gouvernement général de l'Algérie.

Un renfort de dix mille hommes est envoyé à l'armée d'occupation en Afrique. L'ordre d'embarquer ces troupes est déjà arrivé à Toulon. On ne dit pas encore ce qui peut motiver cette mesure.

Nous croyons devoir, pour compléter la physionomie du journalisme parisien, reproduire le passage suivant d'un article publié aujourd'hui par la *Presse*:

Peuple, qu'ont fait pour toi les hommes qui parlent chaque jour en ton nom?

Je vois bien qu'ils te flattent, je ne vois pas qu'ils te servent.

Je vois bien qu'ils désorganisent tout, je ne vois pas qu'ils organisent rien.

Je vois bien qu'ils te font acheter chèrement le droit d'élire tes représentants; mais si tes représentants arrivent à l'assemblée nationale sans préparation, comme des terrassiers dont on voudrait faire des écrivains ou comme des écrivains dont on voudrait faire des terrassiers, je ne vois pas ce que tu y auras gagné.

Je vois bien qu'ils se sont hâtés d'aller coucher dans le lit encore chaud des ministres en fuite; je vois bien qu'ils n'ont pas perdu de temps pour s'emparer des somptueux hôtels où ils sont plus inaccessibles que leurs prédécesseurs; je vois bien que les carrosses de la cour les promènent; je vois bien qu'ils daignent apparaître le soir aux divers théâtres sur le devant des anciennes loges royales; je vois bien qu'ils ont fait main basse sur tous les gros emplois; je vois bien qu'ils gardent tous les défilés; je vois bien qu'ils gaspillent *ton* argent; je vois bien qu'ils augmentent l'impôt coup sur coup; je vois bien que par la peur ils ont rétabli de fait la censure; je vois bien qu'ils s'étonnent de leur impuissance à faire partager cette confiance en eux-mêmes qu'ils s'inspirent, je vois bien qu'ils accusent de manquer de patriotisme quiconque n'a pas leur optimisme; je vois bien qu'ils sont ivres d'orgueil, croyant que ce qu'ils tiennent en leurs mains est le pouvoir; mais je ne vois pas, si je retranche les discours, les circulaires, les proclamations, je ne vois pas ce qu'ils ont encore fait pour toi.

La même feuille contient encore l'article ci-après:

S'il est vrai, et nous ne le contestons pas, qu'un gouvernement *provisoire* ne soit pas *définitif*, d'où vient donc qu'il agisse comme s'il était définitif; d'où vient donc que le gouvernement provisoire, que nous avons vu à la tribune de la chambre des députés se proclamer lui-même, et sans autre droit que son propre assentiment, s'installer à l'hôtel-de-ville, s'emparer de tous les ministères; d'où vient donc qu'il ait, le 26 février, décrété la république, sans attendre que la nation ait été consultée? D'où vient donc qu'il ne se soit pas borné à convoquer le plus promptement possible l'assemblée nationale et qu'il ne se soit pas renfermé strictement dans la limite des mesures d'urgence? D'où vient donc qu'il ait porté la cognée dans tous les services publics et que sous prétexte de les réformer il les ait à peu près tous désorganisés? D'où vient donc qu'il ne se soit pas même arrêté devant ces deux barrières: l'inamovibilité de la magistrature, l'élection des conseils généraux et des maires? Etait-il donc si urgent, pour ne citer qu'un seul exemple, de dissoudre le conseil municipal de la Seine, présidé par M. Arago? Pourquoi ce matin encore avoir supprimé la commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et près la caisse des dépôts et consignations?

« *Si le gouvernement provisoire est aveugle, l'aveuglement*, dites-vous, » *ne sera pas de longue durée.* » Qu'en savez-vous? qu'en savons-nous? Hier vous insistiez pour que les élections générales ne fussent pas différées, la *Réforme* et le *Moniteur* nous annoncent ce matin qu'elles sont retardées de quinze jours; quelle garantie a-t-on qu'un nouveau délai ne sera pas accordé par les mêmes faiblesses aux mêmes exigences? Et qu'importe d'ailleurs la durée de l'aveuglement; c'est par les actes et non par les heures qu'elle se mesure.

Parce que le gouvernement provisoire n'aura duré que soixante-dix jours les fonctionnaires inoffensifs, les magistrats inamovibles, les employés les plus obscurs qui auront passé sous la faulx de la destitution, en auront-ils été moins impitoyablement moissonnés? Parce que le gouvernement provisoire n'aura duré que soixante dix jours, tous ceux qui étaient riches encore le 25 février, — le lendemain de la République, — et qui sont aujourd'hui ruinés, flétris par la faillite, en auront-ils moins cruellement perdu l'honneur et la fortune?

« *Les questions d'aveuglement se tranchent*, dites-vous, *par la négative ou l'affirmative.* » Soit, entre vous et nous, que la mise en demeure soit faite et que la France prononce!

Si les actes du gouvernement provisoire ne frappaient que les riches, nous pourrions dire avec vous: — C'est le petit nombre, c'est l'exception;

— Maintenant, mon enfant, je ne juge plus seulement avec mon cœur, mais aussi avec ma raison, et ma raison me dit que si le premier mouvement de M. Olivier est excellent, ce n'est qu'un premier mouvement. Je ne doute pas un instant que M. Olivier ne tienne la promesse qu'il vous a faite, qu'il ne l'accomplisse avec bonheur; mais je veux être certain, autant que l'on peut être certain de quelque chose, que, dans le cas où M. Olivier vous épouserait, toute sa vie serait d'accord avec ce premier mouvement que j'admire autant que vous.

Ernestine eut comme un sombre pressentiment douloureux en écoutant ces sages et prudentes paroles.

Le marquis reprit d'un ton à la fois grave et tendre:

— Ma pauvre enfant, la confiance que vous mettez en moi, l'attachement que j'avais pour votre mère, l'intérêt même de votre avenir m'obligent de vous parler ainsi, de vous attrister peut-être, mais, je vous le jure, si M. Olivier me paraît digne de vous, alors je m'emploierai corps et âme à aplanir les nombreux obstacles qui s'opposent à votre mariage.

— Ernestine, — dit Herminie à son amie, — nous devons avoir une foi aveugle dans M. de Maillefort, la responsabilité qu'il prend en s'occupant de notre sort est si grande! et, d'ailleurs, loin de redouter les informations qu'il veut prendre, provoquez-les, au contraire; elles vous seront une preuve de plus que M. Olivier est, comme je le crois aussi, moi, en tout digne de vous.

— C'est juste, Herminie, et vous, Monsieur de Maillefort, pardonnez-moi, — dit timidement Mlle de Beaumesnil, — j'ai eu tort, mais hélas! il s'agit de ma seule chance de bonheur peut-être, jugez de mon inquiétude, de ma frayeur, lorsque je songe qu'elle pourrait m'échapper.

— C'est, au contraire, mon enfant, pour rendre cette chance plus certaine, que je vous parlais ainsi; maintenant supposons que M. Olivier réunisse les qualités, que je désire. Il faudra d'abord décider votre tuteur à consentir à ce mariage; puis, chose plus difficile peut-être, je le crains, persuader M. Olivier qu'il peut, sans scrupule, épouser *la plus riche héritière de France*, puisqu'il l'a aimée, la croyant pauvre et abandonnée.

— Hélas! maintenant je suis comme vous, Monsieur de Maillefort, — dit Ernestine avec accablement, — j'ai peur que M. Olivier ne refuse. Et pourtant, malgré mon amour, une telle noblesse dans une, tout en me désespérant, je ne pourrais m'empêcher de l'admirer. Hélas! mon Dieu! comment faire, Monsieur de Maillefort?

— Je n'en sais rien encore, mon enfant, je vais songer à cela toute cette nuit, et, j'aurai bien du malheur, si je ne trouve pas quelque chose. J'entrevois même, déjà vaguement, — ajouta le bossu en rêvassant, — oui pourquoi non? Enfin, une fois seul, je mettrai un peu d'ordre dans ce chaos d'idées, mais surtout ne nous désespérons pas.

— Monsieur de Maillefort, reprit Herminie, croyez-vous qu'Ernestine doive revoir bientôt M. Olivier?

— D'ici à quelques jours, non sans doute.

— Mon Dieu! que va-t-il penser de moi? — dit tristement Mlle de Beaumesnil.

— Quant à cela, Ernestine, rappelez-vous que vous lui avez dit que la parente chez qui vous viviez, avait un caractère si difficile, que vous demandiez quelques jours pour décider si ce serait M. Olivier ou son oncle qui irait demander votre main à cette parente.

— Il est vrai, — reprit Ernestine, — et j'ai demandé du moins quelques jours, pendant lesquels il devait cesser toute recherche.

— Et cette prétendue parente? — reprit M. de Maillefort, — c'est sans doute votre gouvernante, ma chère enfant?

— Oui, Monsieur.

— Vous êtes sûre de sa discrétion?

— Son intérêt même en répond, Monsieur.

— Cela est très-important, car pour qu'il y ait quelque chance de réussir, dans notre projet, il nous faut un secret absolu, — dit le bossu, — et je n'ai pas besoin de vous dire, ma chère Herminie, que Gerald lui-même doit ignorer que la petite brodeuse, dont lui a sans doute parlé M. Olivier, est Mlle de Beaumesnil.

— Hélas, Monsieur, cette discrétion me sera facile, je ne reverrai Gerald que le jour où sa mère sera venue chez moi, sinon, je ne le reverrai jamais, — dit la jeune fille avec accablement.

— Allons, mon enfant, du courage, — lui dit le bossu, — je ne suis pas dévôt, mais je crois au *Dieu des bonnes gens*. Vous voyez qu'il s'est déjà passablement manifesté, en nous réunissant tous trois. Courage donc. Mais, pour en revenir à M. Olivier, ma chère Herminie, si vous le voyez, comme c'est probable, vous lui direz qu'Ernestine est un peu souffrante, cela me donnera le temps d'aviser, car tout ce que je vous demande, mes pauvres chères enfants, c'est de me donner seulement huit jours. Si, en huit jours, je n'ai pas conduit les choses à bien, c'est que cela aura été impossible, de toutes façons. Alors, il sera temps de songer à la résignation, aux consolations. Et, tenez, mes enfants, avouez que s'il vous fallait renoncer à ces mariages si désirés, ce cruel chagrin vous abattrait moins, réunies toutes deux qu'isolées! Et puis enfin, je serai là aussi, moi, et, à nous trois, nous serons bien forts contre le malheur.

— Ah! Monsieur de Maillefort, — dit Herminie, — mais grand chagrin, sans l'amitié d'Ernestine, sans la vôtre, s'il eût été la mort.

— Hélas! ma pauvre Herminie, — reprit Ernestine, pendant ces huit jours qui vont s'écouler, quelles angoisses, quelles craintes! Mais, du moins, nous nous verrons chaque jour, n'est-ce pas? Et puis, mieux, s'écria Mlle de Beaumesnil, tressaillant de bonheur à cette subite pensée, — nous ne nous quitterons plus.

— Que dites-vous, Ernestine?

— Vous logerez ici avec moi, dès aujourd'hui, Herminie. N'est-ce pas, Monsieur de Maillefort?

— Ernestine, ce serait un grand bonheur pour moi, — répondit Herminie en rougissant, — mais je ne devrais accepter.

Le bossu devina le sentiment d'orgueil d'Herminie: elle eût considéré comme une sorte d'humiliation d'accepter de la riche héritière une vie oisive et somptueuse. D'ailleurs la proposition d'Ernestine, en admettant même qu'elle eût été acceptée par *la duchesse*, pouvait contrarier les desseins de M. de Maillefort; aussi dit-il à Mlle de Beaumesnil qu'il était aussi sensible que chagriné du refus de son amie:

— Il y aurait, je crois, de graves inconvénients pour mes projets, ma chère enfant, à mettre votre tuteur et sa famille dans le secret de votre tendresse pour Herminie, car l'on rechercherait ici la cause de cette liaison si subite et si intime avec la jeune personne que vous êtes censée avoir vue aujourd'hui pour la première fois, et ces soupçons, la défiance qu'ils exciteraient, pourraient me gêner beaucoup.

— Allons, il faut se résigner, — reprit tristement Ernestine, — il m'eût été pourtant si doux de passer avec Herminie ces huit jours d'attente et d'angoisse.

— Je partage vos regrets, Ernestine, — dit *la duchesse*, mais M. de Maillefort sait mieux que nous ce qui convient à nos intérêts, et d'ailleurs, cette brusque disparition de chez moi aurait peut-être éveillé les soupçons de M. Olivier; il n'eût été impossible de lui donner de vos nouvelles, et puis enfin, ma chère Ernestine, il ne faut pas oublier que je vis de mes leçons, et je ne puis rester huit jours oisive.

A ces mots, le premier mouvement de Mlle de Beaumesnil fut de regarder *la duchesse* avec une sorte de stupeur, ne comprenant pas qu'Herminie pût songer à continuer de travailler pour vivre, maintenant qu'elle avait pour amie *la plus riche héritière de France*.

(*La suite à demain.*)

dits ces écarts ôtent même au travailleur le pain qu'il avait tant de peine à gagner! La France en est déjà à l'attermoiement de ses échéances, à la violation du plus sacré des dépôts, puisque les épargnes qui lui avaient été confiées ne sont plus, au-dessus de 100 fr., remboursées qu'à terme, en bons du Trésor ou en rentes.

Jetez un regard en arrière, et voyez quel chemin vous avez déjà fait en trente jours sur la pente de la ruine! En vain vous essaieriez de prétendre que tant de désastres n'ont pas pour cause les fautes du gouvernement provisoire, qu'ils sont les conséquences de tout changement de régime! La part de ce qu'il a de vrai et la part de ce qu'il y a de faux sont faciles à faire dans cette allégation; il suffit pour cela d'ouvrir le *Moniteur*:

1830.

24 juillet, cours du	5 p. c.	105 fr.	10 c.
»	3 p. c.	79	15
28 juillet	5 p. c.	100	
»	3 p. c.	72	40
La bourse se rouvre le 5 août.	5 p. c.	102	50
»	3 p. c.	75	»
9 août, gouvernement définitif.	5 p. c.	103	75
»	3 p. c.	77	50

1848.

23 février	5 p. c.	116	10
»	3 p. c.	73	70
7 mars, la *république*	5 p. c.	89	
»	3 p. c.	56	
27 mars	5 p. c.	60	
»	3 p. c.	40	50

Nous nous abstiendrons de faire aucun rapprochement entre les cours du 24 juillet et du 9 août, ou des 28 juillet et 5 août 1830; nous ne voulons pas abuser d'un trop grand avantage; nous nous bornerons aux rapprochements suivants:

Le 23 février, la république est proclamée; la bourse reste fermée jusqu'au 7 mars — douze jours. Le 23 février, la bourse avait fermé sur les cours suivants:

5 p. c. dernier cours, 116 fr. 10 cent.
3 p. c. — 73 70

Le 7 mars, la bourse est ouverte!

5 p. c. premiers cours, 97 f. 50 c.; dernier, 89 fr.
3 p. c. — 58 » — 56

Baisse sur le 5 p. c., 27 fr. 10 cent.
— 3 p. c., 17 70

Après une baisse aussi considérable, après une clôture et une dictature de 12 jours, il y avait lieu d'espérer que les cours se relèveraient par l'affermissement de l'ordre, et que par l'affermissement de l'ordre la confiance se ranimerait; loin de là! Aujourd'hui la Bourse a fermé sur les cours suivants:

5 p. c. dernier cours	60 00
3 p. c. »	40 50

Baisse totale sur les cours du 23 février:

5 p. c.	56 10
3 p. c.	38 20

Baisse partielle sur les cours du 7 mars:

5 p. c.	29 »
3 p. c.	15 50

Conséquences: Le changement de régime, la république mise à la place de la royauté, n'a causé qu'une dépréciation de 27 fr. 10 c. sur le 5 p. c.; le gouvernement provisoire, en éloignant par ses fautes la confiance au lieu de la ramener, a porté au crédit public une atteinte plus grave encore que celle qu'il avait déjà reçue par la chute du trône, car cette atteinte se résume dans une nouvelle baisse de 29 fr. sur le 5 p. c.

Comment expliquer cette grave dépression de notre crédit, si on ne l'explique pas par les fautes du gouvernement provisoire? La paix est-elle en péril? La guerre nous a-t-elle été déclarée? Non, loin de là; partout la révolution gagne en Europe, et nous sert de boulevard contre la guerre; partout les rois sont désarmés; partout la liberté de la presse brise les ciseaux de la censure et nous protége!

Rentes 5 p. c.	116,753,935
— 3 p. c.	65,150,542

Chaque baisse de 10 francs sur le 5 p. c. équivaut à la perte d'un capital de plus de 290 millions; chaque baisse de 10 francs sur le 3 p. c. équivaut à la perte d'un capital de plus de 220 millions; chaque baisse de 10 francs, enfin, sur les 5, 4 1/2, 4 et 3 p. c., équivaut à la perte d'un capital de 600 millions! Faites donc le compte.

Si la dépréciation encore se bornait aux cours des rentes et au taux des actions de chemins de fer! mais elle s'étend à toutes les valeurs, sans en excepter même les immeubles les mieux situés. La plus petite faute commise par le gouvernement provisoire, — un funeste retard, une question inconsidérée, une nomination fâcheuse, — se traduisent par des pertes de 100 millions. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on y songe, et cela ne nous donne-t-il pas le droit de dire que c'est par les actes, et non par les heures, que l'on juge l'aveuglement que défend le *National*, et contre lequel proteste la France.

On lit dans la *Presse*:

« Plus la rente baisse, plus la propriété s'avilit, plus la consommation diminue, plus le travail devient rare, plus la misère s'aggrave, plus l'avenir s'assombrit, et plus la confiance du *National* resplendit et rayonne!

Ce ne sont plus des articles, ce sont des hymnes.

« Si le gouvernement dirigé par les hommes d'Etat, les écrivains et les financiers du *National* et de la *Réforme*, est si fort, d'où vient donc qu'il ne s'amasse autour de lui que des décombres, que les ruines s'amoncellent, qu'il ne reste debout que les priviléges et les abus?

Un mois, un seul mois s'est écoulé, et le crédit de l'Etat a cessé d'exister; la fortune publique a déjà une dépréciation de plus de DIX MILLIARDS de francs, mais il faut être juste, le nouveau gouvernement, si fort, a tranché la double question du *maximum* des heures de travail et du *minimum* du salaire: les travailleurs ne travaillent plus!

Troubles à Rouen.

Des faits bien graves viennent de se passer à Rouen.

Depuis quelques jours, cette ville était troublée par des propositions tumultueuses; mais, hier, des désordres auxquels il importait d'apporter une prompte répression ont eu lieu.

Voici comment les faits sont rapportés par le *Journal de Rouen*:

« Dès dimanche, le bruit s'était répandu que les ouvriers des diverses communes environnantes devaient se transporter à Rouen lundi, sous le vain prétexte de fraterniser avec les ouvriers de nos ateliers communaux, qui, hélas! nous montrent que trop généralement mal disposés à gagner par un travail quotidien, le salaire que, par tant de sacrifices, leur assure la libéralité de la caisse municipale.

« L'autorité départementale, avertie de ces fâcheuses dispositions, envoya dans toutes les directions des instructions pour arrêter ou au moins tempérer l'essor de pareilles démonstrations. Les conseils, les exhortations de ses agents n'eurent pas un entier succès dans les vallées. Le flot général des déplacements n'eut pas le cours projeté, mais de trop nombreux détachements se mirent encore en route pour converger vers notre ville.

» Pendant ce temps, un commissaire de police et son appariteur, s'étant transportés à l'atelier du Cimetière-Monumental pour essayer de calmer par la persuasion l'agitation fébrile qui s'y déployait, y furent très mal accueillis, et eurent même à essuyer, de la part de quelques individus, des rebuffades brutales dont les auteurs auront à rendre compte.

Quoi qu'il en soit, la clé des champs était prise par les plus tapageurs, qui ne tardèrent pas à entraîner avec eux la plus grande partie de l'atelier.

» Les groupes du dedans se joignant à ceux qui étaient en dehors, vers deux heures recommencèrent ces promenades à travers la ville, dont nous avions une première fois fait ressortir tous les inconvénients, alors même qu'elles conserveraient l'attitude la plus inoffensive.

» Mais vers la fin de l'après-midi, commença à se dessiner le but auquel avaient aspiré les instigateurs du mouvement.

» Un rassemblement, qu'on peut évaluer à cinq ou six cents personnes, s'est présenté alors au siége de l'administration départementale, réclamant la délivrance des ouvriers qui avaient été condamnés dans le cours de la journée par le tribunal de police correctionnelle, et aussi la mise en liberté du nommé Blanchard, accusé d'être l'un des auteurs de l'incendie du pont de l'île Brouilly.

» Le commissaire du gouvernement les ayant fait prévenir que, si l'attroupement consentait à se dissiper, il recevrait une députation désignée par eux, ils se sont, en effet, retirés sans résistance.

» La députation, ayant été introduite, a renouvelé auprès de M. le commissaire la demande qui faisait l'objet de la démonstration.

» M. Deschamps leur a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir d'accueillir une pareille demande; mais que, l'eût-il, il n'en ferait certainement pas usage pour interrompre où pour anéantir les effets de la justice; que sous tous les gouvernements, quelle qu'en fût la forme, respect était dû à la loi; que, quant à l'ouvrier accusé de participation à l'incendie de l'île Brouilly, il importait à lui comme à ses camarades qu'il ne rentrât dans la société qu'après s'être lavé de cette accusation, s'il était innocent, et non par une volonté arbitraire; qu'à l'égard de ceux qui avaient été condamnés à des peines modérées pour des violences exercées sur la personne du sieur Lemoine, nulle puissance ne pouvait arrêter l'effet de ce jugement légalement prononcé, et que le commissaire départemental était loin de posséder le pouvoir de paralyser l'action de la justice, pouvoir qui n'appartient pas même au gouvernement provisoire tout entier.

M. Deschamps leur rappelait, à cette occasion, l'argument de bon sens que leur présentait, quelques jours auparavant, le commissaire central, en leur demandant s'ils approuveraient la conduite de sept à huit cents manufacturiers accablant de mauvais traitements un de leurs camarades isolé et sans défense; ajoutant qu'il n'était pas plus juste de vouloir excuser les actes de violence accomplis par un attroupement de huit cents ouvriers contre un manufacturier surpris également seul et sans défense.

Ces raisons ont été aisément comprises, et la députation s'est retirée en promettant de rapporter à ceux qui l'envoyaient la réponse du gouvernement.

La députation est allée porter la réponse au rassemblement qui l'attendait sur la place Saint-Ouen, et qui s'y était encore grossi. Les conjurés ne se montrèrent rien moins que satisfaits du retour des députés, et aussitôt ils se précipitèrent en foule vers Bicêtre. Au premier avis de cette irruption agressive, un des adjoints, M. Albert Beaudoin, qui se trouvait à la mairie, s'empressa de ceindre l'écharpe de l'autorité et de se diriger à la prison pour essayer d'opposer la voix de la loi à cette coupable entreprise, en attendant l'intervention de la force armée qui était commandée.

M. Beaudoin fut rejoint par deux conseillers municipaux, MM. Delzenzes et Lefèvre, à l'entrée de la prison, dont malheureusement les chefs de l'attroupement s'étaient déjà rendus maîtres. Les trois magistrats municipaux déployèrent tout ce qu'ils pouvaient trouver en leur cœur d'énergie et de persuasion pour détourner les assaillants de consommer leur criminelle exigence. Ils allèrent même jusqu'à s'offrir tous trois pour otages à la foule, si elle voulait se retirer. Mais une voix formidable leur répliqua: « Ce n'est pas trois otages que nous voulons; nous n'en demandons qu'un, et c'est Blanchard! »

La tête de la colonne écarte brusquement ses trois interlocuteurs, et la foule, après avoir brisé la barrière intérieure, s'y précipite dans la première cour. Sur ces entrefaites étaient arrivés deux autres adjoints, MM. Achille Lemasson et Durand neveu. Leurs efforts, leurs exhortations, se joignirent à ceux de leurs collègues pour combattre de nouveau la demande de la délivrance.

Mais ils étaient en face de déterminations aussi arrêtées que violentes, qui se traduisaient enfin par des voies de fait contre les gardiens et le piquet de garde; une heure s'était écoulée en ces pourparlers, et la troupe n'arrivait pas. Il y avait encore à craindre qu'à la sédition du dehors ne vînt se combiner une sédition intérieure de la part des prisonniers détenus à Bicêtre pour vols et autres crimes infâmants. Les magistrats municipaux, à bout d'efforts, et pour prévenir de plus graves conjonctures, ont préféré rendre Blanchard.

La mise en liberté était effectuée depuis quelques instants, lorsque la brigade de gendarmerie d'un côté, et de l'autre des détachements de la ligne et de la garde nationale, sont enfin parvenus sur le lieu de l'événement. Mais le mal était consommé.

» C'est assurément là le plus désolant, le plus navrant incident de tous ceux que nous avons eu encore à signaler dans les agitations du moment. Les instigateurs, les meneurs, en savaient sans doute toute la portée, mais pouvons-nous croire qu'une portion de la vraie population ouvrière de nos contrées s'y soit laissé entraîner avec toute la conscience de la criminalité de l'acte auquel elle assistait? Non, c'est impossible.

» Blanchard n'était pas encore atteint et convaincu judiciairement d'avoir participé à l'incendie du pont de l'île Brouilly, mais les plus graves présomptions pesaient à cet égard sur lui. Or, comme incendiaire, comment aurait-il pu mériter, nous ne disons pas de provoquer un soulèvement pour sa délivrance, mais d'exciter même à un degré quelconque les sympathies de notre population ouvrière?

» Le peuple de Paris, encore chaud de sa sainte victoire remportée contre la tyrannie, quittait l'œuvre de la révolution, pour courir sus aux incendiaires dans la banlieue et jusqu'aux portes de notre ville. Et dans notre ville, le peuple se livrerait au jeu terrible des révolutions, pour délivrer des incendiaires ou autres auteurs d'attentats contre les propriétés et les personnes! »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 1 *Avril* 1848. — (*Représentation n°* 115.)

SEMIRAMIS,

grand-opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lafont; musique de Rossini.

Orné de deux décorations nouvelles, composée et peintes par M. B. J. van Hove. — Danses, composées par M. Collet, maître de ballet. — Costumes neufs, confectionnés par M. Berkhout, costumier du Théâtre Royal-Français.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

HARAS DE VOLLENHOVEN.

Le Samedi, 15 Avril, à midi, au **Haras de Vollenhoven** près d'Utrecht, il sera procédé par le ministère de Mr VOSMAER, notaire à Utrecht, à la vente aux enchères de quelques JEUNES CHEVAUX ANGLAIS; on pourra obtenir des listes contenant les noms des chevaux et les renseignements nécessaires en s'adressant par lettres affranchies au dit Notaire VOSMAER à Utrecht, au bureau du *Handelsblad* à Amsterdam et du *Journal de La Haye*.

On pourra prendre inspection des chevaux à l'établissement de Vollenhoven le 13 et 14 Avril, depuis 9 jusqu'à 4 heures.

GRIPPE. Les médecins de Paris recommandent contre cette affection le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé d'Arabie dont les *propriétés efficaces* ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de la capitale, lorsque cette maladie éclata en 1837. Dépôt des Pectoraux de Nafé, chez M. W. C. van Dorp, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 30 Mars.

		Int.	PLUS BAS.	LE PLUS COURS A 4 h.	
	Dette active	2½	38 1/16	39 1/16	38 15/16
	Dito dito	3	44	45 1/16	44
	Dito en liquidation	3	—	—	—
	Dito dito	4	58	58	58
	Dito des Indes	4	58	58	58
Pays-Bas	Syndicat	3½	58½	—	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4	—	—	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	79½	81	79½
	Dito dito 1828 & 1829	5	79	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	56	—	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	56	—	—
	Passive		—	—	—
	Différée	1	1	—	—
	Defferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	8 1/16	8 1/16	—
	Dito intérieur à 6 m.	3	14 1/16	15 1/16	15
	Coupons Ardoins		5 1/16	8 1/16	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	29	29½	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	5	—	—	—
Pologne	Actions 1836	3	—	—	—
	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
Brésil	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	13½	—	—

Bourse de Paris du 28 Mars.

		Int.	COURS. 28 mars.	COMPT.	FIN COURT
France	Cinq pour cent		64	64	64 50
	Trois pour cent		42	42	41 75
	» » » nouveau		—	—	—
	Emprunt Rothschild 3 p. c.		—	—	—
Espagne	Ans. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 30 Mars.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 7 ». — Dette différée ancienne ». — Passive 5 % ». — Lots de Gênes ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin ».

Bourse de Londres du 27 Mars.

3 % Cons. 83 1/8. — 2 1/2 % Holl. 40, 41. — 4 % 1860; 61. — Esp. 5 % 22. — 3 % 22 1/2. — Portug. 4 % 15, 16.

Bourse de Vienne du 21 Mars.

Métaliques 5 % 81. — Lots dito 500, 186. — Lots dito 250, 97. — Actions de la banque 1195.

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — *Commençant le 5 octobre 1847.*

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 —
2 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 20
15 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 25

LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Spui, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevelt et Fils, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoofdsteeg*.